

Favoriser la collaboration

Autor(en): **Zimmermann, Nicole**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(1997)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-643897>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Favoriser la collaboration

L'Office fédéral de l'énergie est l'un des rares offices à disposer, depuis des années, d'un service de coordination avec les cantons et les communes.

Favoriser la collaboration, tel est le leitmotiv de ce service. Entre la Confédération et les cantons d'abord. Les informations concernant la situation énergétique de notre pays et la politique énergétique suisse doivent en effet être diffusées auprès des principaux partenaires de l'OFEN: les cantons.

Mais les informations ne doivent pas circuler à sens unique. C'est pourquoi, chaque année, des représentants de l'OFEN visitent environ huit cantons et élaborent un «Bilan de politique énergétique».

Favoriser la collaboration avec les communes est un autre but du service, notamment dans le cadre d'Energie 2000.

Les objectifs du secteur Collectivités publiques, l'un des huit secteurs d'Energie 2000, permettent d'apporter un soutien aux communes souhaitant s'engager à atteindre les buts d'Energie 2000.

«Infoénergie» (en Suisse alémanique) et «L'énergie dans la cité» (en Suisse romande) sont deux projets favorisant l'échange d'expériences entre les communes. Douze communes, dont trois en Suisse romande, ont été distinguées pour leur politique énergétique exemplaire et ont reçu le label «Cité de l'énergie».

Nicole Zimmermann
Service de coordination
avec les cantons et
les communes, OFEN

L'énergie dans la cité

pages 2-5

Programme d'investissement Energie 2000

page 5

Manifestations et publications

pages 6-8



Pierre Kohler

Ministre de l'Environnement et de l'Equipement. Président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

«La nouvelle loi sur l'énergie permettra aux cantons de conduire une politique énergétique dynamique et active, digne du prochain millénaire.»

Les cantons s'engagent pour Energie 2000

La politique énergétique, qu'elle soit fédérale, cantonale ou communale, intéresse au plus haut point les autorités politiques. A quelque niveau que ce soit, elles la vivent au quotidien. Les nouvelles lois et leur cortège de mesures parfois contraignantes (pensez au décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude) ne rencontrent pas toujours un bon écho auprès de la population et des milieux concernés.

Les cantons ont réussi, grâce à une excellente collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie, à faire entendre leur point de vue lors de l'élaboration de la future loi sur l'énergie, loi-cadre prenant en compte les instruments du marché. Cette loi a tiré les conclusions de la difficulté d'application de certains articles de l'arrêté et de l'ordonnance sur l'énergie. Elle permet ainsi aux cantons, en tenant compte des spécificités propres à chacun, de mettre en œuvre une politique énergétique dynamique et active.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie soutient le projet de loi sur l'énergie soumis cet automne aux Chambres.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a aussi adopté un «Programme des cantons pour la 2^e mi-temps d'Energie 2000», son propre programme Energie 2000 en quelque sorte. Ses points forts sont aussi l'utilisation rationnelle de l'énergie et le renforcement des énergies renouvelables. Toutefois, les moyens limités des collectivités publiques, tant au niveau financier que personnel, obligent à cibler les actions sur les mesures les plus efficaces.

En tant que nouveau président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, je m'engage à défendre les intérêts des cantons pour qu'en ensemble, Confédération et cantons, conduisions une politique énergétique digne du prochain millénaire.

P.K.